

## 10 - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 2

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Cette décision modificative constitue la troisième étape budgétaire de l'exercice 2015, après le vote du Budget Primitif et la Décision Modificative n°1. Elle propose des ajustements à hauteur totale de 6,3 M€ tous budgets confondus.

### I - Le budget principal

**Les mouvements réels et d'ordre s'équilibrent à 6 276 939 €, soit 971 893 € en fonctionnement et 5 305 046 € en investissement.**

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 2 063 126 €, soit 655 256 € en fonctionnement, correspondant à l'ajustement du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement, et 1 407 870 € en investissement portant principalement sur le transfert d'études du compte 20 aux comptes 21 et 23, ainsi qu'à des opérations patrimoniales.

#### 1 - Section de fonctionnement

**Les dépenses et les recettes réelles s'élèvent à 971 893 € en fonctionnement.**

##### A) Les propositions en dépenses réelles

La répartition par chapitre budgétaire des mouvements réels proposés est la suivante :

- **+ 176 612 € au chapitre 011 «Charges à caractère général»** correspondant pour plus de 160 K€ à des redéploiements de crédits et à des réaffectations de recettes. Le solde intègre divers ajustements de la prévision budgétaire. On peut principalement citer les articles 6231 et 6247 (+67 000€), correspondant aux frais d'annonces légales et aux frais de transports collectifs dans le domaine scolaire. Par ailleurs, la présente décision modificative propose une annulation de crédits à l'article 6188 (- 78 300 €) correspondant à la prise en charge totale par l'Etat des dépenses de propagande électorale dans le cadre des élections départementales (la recette de l'Etat étant parallèlement diminuée à hauteur de 45 600 €).
- **+ 14 987 € au chapitre 012 «Charges de personnel et frais assimilés»** au titre de redéploiements de crédits depuis le chapitre 011 dans le cadre des soirées de sensibilisation contre l'alcool.
- **+ 99 451 € au chapitre 65 «Autres charges de gestion courante»** avec notamment un complément de subvention de 22 500 € au titre du sport de haut niveau compte tenu des différents résultats des clubs à l'issue de la saison sportive 2014/2015 conformément à la délibération du 18/06/2015 et un ajustement de la subvention d'équilibre (126 000 €) du Budget Principal au budget annexe Archéologie Préventive, permettant d'intégrer le planning actualisé du service en fonction des chantiers et le décalage entre les diagnostics et les travaux de fouilles. Divers redéploiements de crédits viennent également impacter ce chapitre.
- **+ 25 587 € au chapitre 67 «Charges exceptionnelles»**, correspondant aux ajustements suite à la clôture de l'Etablissement Public Citadelle au 30/06/15, en complément des mouvements de la décision modificative n° 1.

##### B) Les propositions en recettes réelles

Elles concernent principalement les chapitres suivants :

- **- 260 000 € au chapitre 73 «Impôts et taxes»** correspondant à un ajustement de la prévision budgétaire des droits de stationnement au vu des encaissements réalisés.

- **+ 203 735 € au chapitre 74 «Dotations et Participations»** concernant d'une part l'ajustement des prévisions budgétaires pour la Dotation Forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation (+140 435 €) suite à notifications, ainsi qu'à des inscriptions budgétaires de subventions notifiées de divers partenaires (Etat, Région, ACSE...), dans les domaines de la culture et de la santé, dont certaines sont proposées en réaffectation en dépenses.

- **+ 1 068 158 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels»** avec notamment l'inscription du solde de l'indemnité de sinistre pour la Tour de la Pelote (1 062 986 €).

## 2 - Section d'investissement

### A) Les propositions en dépenses réelles :

Elles s'élèvent à 3 897 176 €, portant principalement sur les chapitres budgétaires suivants :

- **+ 177 850 € au chapitre 20 «Immobilisations incorporelles»** intégrant des redéploiements entre chapitres budgétaires pour divers projets d'aménagements, notamment Saint-Jacques et Vauban, ainsi que des crédits à hauteur de 236 250 € pour la poursuite des études engagées pour l'élaboration du Protocole de Préfiguration des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine.

- **- 30 000 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»** correspondant à un redéploiement de crédits sur le chapitre 23 pour permettre des démolitions sur le secteur Viotte.

- **+ 3 020 489 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»**. Il convient en effet de procéder à des inscriptions de crédits au titre de la rénovation de l'Hôtel de Ville suite au récent sinistre (375 000 €), permettant de réaliser les premiers travaux et l'acquisition d'équipements, ainsi que des ajustements, comme en fonctionnement, de prévision budgétaire suite à la clôture de l'EP Citadelle (986 366 €, 865 292 € étant par ailleurs inscrits en recettes, ces mouvements intervenant dans la suite de la décision modificative n° 1, établie sur la base d'un prévisionnel au 30/6). Ce chapitre fait également l'objet de divers redéploiements entre chapitres budgétaires et de réaffectations de subventions de différents partenaires, et notamment le SYDED pour l'éclairage public (161 423 €) ou encore l'Etat pour des équipements numériques dans les écoles (72 000 €). 1,5 M€ sont également prévus pour l'acquisition à l'EPF de la première tranche de la caserne Vauban, pour revente à l'aménageur (la recette étant également prévue à la présente décision modificative).

- **+ 716 189 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours»** permettant principalement de financer d'importantes démolitions dans différents projets urbains : les Vaïtes (29 000 €), les Prés de Vaux (133 000 €) ou encore des anciens hangars militaires rue de Dole (382 000 €). 65 000 € sont également prévus pour des travaux de sécurisation des falaises.

- **+ 12 648 € aux chapitres 10 «dotations et fonds divers» et 13 «subventions d'investissement»**, correspondant à des annulations / remboursements de produits sur exercices antérieurs.

### B) Les propositions en recettes réelles :

Elles se montent à 3 241 920 €.

- **+ 482 925 € au chapitre 13 «Subventions d'investissement»** provenant notamment de l'encaissement de différentes subventions, notamment du Grand Besançon (10 000 € pour l'étude de diagnostic du patrimoine UNESCO de l'Etat [(DRAC) à hauteur de 20 291 € pour la réhabilitation des Monuments Historiques et de 33 997 € pour les équipements de la nouvelle médiathèque des Tilleuls], de la Région Franche-Comté (27 977 € pour la restauration de l'Eglise Sainte-Madeleine) ou encore du FEDER (63 924 €) pour la rénovation des promenades du centre ancien.

- **+ 1 731 565 € au chapitre 024 «Produits cessions immobilisations»**, afin de constater d'une part la revente à l'aménageur de la première partie de la caserne Vauban et d'autre part diverses cessions de matériels et véhicules réformés.
- **+ 62 138 € au chapitre 204 «subventions d'équipement»** constatant l'encaissement d'un trop versé dans le cadre des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée sur la gare Viotte.
- **+ 865 292 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»** correspondant aux ajustements liés à la reprise en régie Citadelle comme évoqué ci-dessus.
- **+ 100 000 € au chapitre 10 «Dotations, fonds divers»** pour ajuster à la hausse la prévision budgétaire de taxe d'aménagement au vu des encaissements.

## II - Les budgets annexes

Seuls les **budgets annexes Eau** (pour un montant de 4 000 € correspondant à un redéploiement de crédits entre le chapitre 012 et le chapitre 67) et le **budget annexe Archéologie Préventive** (pour un montant de 32 253 € en recettes et en dépenses, permettant d'ajuster la prévision budgétaire en fonction du planning de travail actualisé du service, comme indiqué dans la partie I, mais aussi des encaissements de Redevance d'Archéologie préventive : + 27 253 €) sont concernés par la présente Décision modificative, pour la section de fonctionnement uniquement.

### Propositions

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire ci-après.

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Archéologie préventive
011	Charges à caractère général	176 612.00		27 253.00
012	Charge de personnel et frais assimilés	14 987.00	-4 000.00	5 000.00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	99 451.00		
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus			
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>291 050.00</b>	<b>-4 000.00</b>	<b>32 253.00</b>
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	25 587.00	4 000.00	
68	Dotations aux provisions			
022	Dépenses imprévues			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>316 637.00</b>		<b>32 253.00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	655 256.00		
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.</i>			
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>655 256.00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>971 893.00</b>		<b>32 253.00</b>
<b>D 002 Résultat reporté</b>				
<b>Restes à réaliser N-1</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>971 893.00</b>		<b>32 253.00</b>
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes			-93 747.00
73	Impôts et taxes	-260 000.00		
74	Dotations et participations	203 735.00		126 000.00
75	Autres produits de gestion courante	-40 000.00		
<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>-96 265.00</b>		<b>32 253.00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 068 158.00		
78	Reprises sur provisions			
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>971 893.00</b>		<b>32 253.00</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.</i>			
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>971 893.00</b>		<b>32 253.00</b>
<b>R 002 Résultat reporté</b>				
<b>Restes à réaliser N-1</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>971 893.00</b>		<b>32 253.00</b>
<b>RESULTAT SECTION</b>				

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget Principal
20	Immobilisations incorporelles	177 850.00
204	Subventions d'équipement	-30 000.00
21	Immobilisations corporelles	3 020 489.00
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	716 189.00
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>3 884 528.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 667.00
13	Subventions d'investissement	10 981.00
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation à...	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
<b>Total dépenses financières</b>		<b>12 648.00</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 897 176.00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	
041	Opérations patrimoniales	1 407 870.00
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 407 870.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 305 046.00</b>
<b>D 001 Résultat reporté</b>		
<b>Restes à réaliser N-1</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 305 046.00</b>
13	Subventions d'investissement	482 925.00
16	Emprunts et dettes assimilées	
024	Produits cessions immobilisations	1 731 565.00
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement	62 138.00
21	Immobilisations corporelles	865 292.00
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>3 141 920.00</b>
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	100 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
18	Compte de liaison : affectation à...	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
<b>Total recettes financières</b>		<b>100 000.00</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 241 920.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	655 256.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	1 407 870.00
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 063 126.00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 305 046.00</b>
<b>R 001 Résultat reporté</b>		
<b>Restes à réaliser N-1</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 305 046.00</b>
<b>RESULTAT SECTION</b>		

«**M. LE MAIRE** : C'est une petite DM comme nous en verrons beaucoup dans les années à venir d'ailleurs.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, vous avez raison de dire que c'est une petite DM mais je voudrais quand même faire quelques remarques parce que cet ajustement qu'abonde le budget de la Ville à hauteur de 6,3 M€ concerne surtout la section d'investissement, 5,3 M€. Je voudrais dire deux choses par rapport au fonctionnement. Je constate que l'ajout de 972 000 € de crédits se compose des divers redéploiements de crédits qui sont peu argumentés dans le rapport présenté. D'ailleurs il est étonnant de constater que la somme des dépenses réelles de fonctionnement est de 316 637 € et non de 971 893 € comme cela est indiqué en première page du rapport. Nous avons compris que ces crédits nouveaux sont financés par un ajustement à la hausse des prévisions de recettes de dotations suite à la réception des notifications ainsi que par un produit d'assurances exceptionnel. Cependant la diminution de 260 000 € de recettes fiscales sur le chapitre 13 pose question. Qu'est-ce qui explique une si forte baisse sur les encaissements de stationnement ? Auriez-vous donné d'autres préconisations à d'autres quartiers pour que les policiers municipaux, comme à l'instar du square Saint-Amour, n'y aillent pas ? Pourquoi n'avait-elle pas été anticipée au budget primitif ? Par ailleurs aucun élément n'est donné dans le rapport pour expliquer la baisse de 40 000 € des recettes issues des produits de gestion qui figurent pourtant dans la balance en page 4.

En ce qui concerne l'investissement, au-delà des 3,9 M€ de dépenses réelles qui sont budgétées, plus de 3 millions sont à destination des dépenses d'équipement et de l'acquisition de la première tranche de la Caserne Vauban. Ces dépenses nouvelles, qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du budget primitif sont financées par l'augmentation des crédits en recettes qui proviennent des subventions d'équipement, de produits de cessions et de dotations. Néanmoins les ajustements importants qui sont proposés à cette DM pour la reprise en régie de la Citadelle pourtant déjà prévue au budget montre que cette opération était manifestement mal chiffrée. Donc vous avez raison de dire que c'est une petite DM mais qui a quelques imprécisions et c'est pour cela que nous voterons contre.

**M. LE MAIRE** : Je ne voudrais pas vous faire l'affront de vous dire que vous n'avez pas tout compris mais quand vous dites on rachète et on revend, oui, on rachète à l'Etablissement Public Foncier et on revend à l'aménageur. C'est ça l'explication de Vauban. Ce n'est rien d'autre. Quant à l'ajustement de crédits c'est parce que l'on fait des prévisions en matière de recettes en début d'année et on cale, et en milieu d'année on ajuste. C'est tout, parce qu'on ne sait pas à 100 000 € près quelles seront les recettes, on les imagine et ensuite on les cale. Et le reste, ce que vous évoquiez sur Vauban, c'est simplement ce que l'on appelle une opération d'ordre mais si vous ne voulez pas voter pour, vous en avez tout à fait le droit.

Qui vote contre ? 12. Qui s'abstient ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), décide d'adopter cette Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015 par chapitre et de manière globale.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 50
- Nombre de procurations de vote : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 55
- Date de la convocation : 10 septembre 2015.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 12

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.